

LUNETTERIE NEW LOOK INC.
Conciliation du bénéfice net et du BAIIA
pour les périodes de 13 semaines terminées
le 29 mars 2014 et le 30 mars 2013

Non audités- En milliers de dollars canadiens

	2014	2013
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	1 029	1 315
Amortissement	2 112	1 087
Frais financiers	1 261	90
Rémunération à base d'actions	146	25
Perte nette (gain net) provenant de la variation de la juste valeur des contrats de change	(16)	30
Impôts	502	537
BAIIA	5 034	3 084
<i>Écart en \$</i>	<i>1 950</i>	
<i>Écart en %</i>	<i>63%</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>15,8%</i>	<i>15,2%</i>

New Look définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, les impôts, l'amortissement et la perte de valeur des actifs non financiers. Il exclut tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des contrats de change et les charges de rémunération à base d'actions. Cette définition n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse la comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.